

MUNICIPALITÉ CONCERNÉE

Bolton-Ouest
Dunham
Frelighsburg

Lac-Brome
Saint-Armand
Sutton

PROPRIÉTAIRE ET EXPLOITANT

Propriétaire :

Nom : _____
Adresse : _____

Tél. : _____

Représentant (joindre une copie de la procuration) :

Nom : _____
Adresse : _____

Tél. : _____

Exploitant :

Travaux faits par le propriétaire (passez à la question suivante)

Nom : _____
Adresse : _____

Tél. : _____

DESCRIPTION DES TRAVAUX

No de lot	Superficie (ha)		Intervention	Prélèvement (%)		
	Lot	Travaux		Tige(s)	Surface terrière	Volume

Un certificat de martelage fait par un ingénieur forestier est requis au-delà d'une certaine superficie selon la municipalité, informez-vous auprès de votre inspecteur municipal.

LOCALISATION DES TRAVAUX

Fournir une carte des lieux indiquant tous les renseignements suivants ou utiliser ce bouton afin de produire une carte de la municipalité :

Carte

Site de coupe / Cours d'eau / Aire d'empilement / Sentiers de débardage principaux

Autres informations relatives aux travaux d'abattage d'arbres :

Producteur forestier accrédité :

Prescription(s) forestière(s) ci-jointe(s):

Rapport(s) agronomique(s) ci-joint(s)

Le manque d'information ralentira le processus d'émission du certificat et/ou entraînera son refus.

CONTRAINTES

Indiquer la présence de contraintes sur le terrain :

Cours d'eau	<input type="checkbox"/>	Milieu humide	<input type="checkbox"/>
Rivière aux Brochets	<input type="checkbox"/>	Tunnel d'arbres	<input type="checkbox"/>
Pente 30 % à 49 %	<input type="checkbox"/>	Pente 50 % et plus	<input type="checkbox"/>
Ligne de crête	<input type="checkbox"/>	Altitude > 600 m	<input type="checkbox"/>
Bordure de route municipale	<input type="checkbox"/>	Autre :	_____

Autres renseignements

Peuplement forestier : _____

Zonage municipal : _____

Érablière en zone agricole protégée (LPTAQ)¹: Oui Non

Travaux réalisés il y a moins de 10 ans : Oui Non

¹ [Loi sur la protection du territoire agricole LPTAQ](#)

Saviez-vous qu'il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) pour abattre des érables à l'intérieur d'une érablière à potentiel acéricole en zone verte.

TRAVERSE DE COURS D'EAU

Une inspection préalable à l'émission du certificat sera effectuée afin de valider la présence de cours d'eau.

Des traverses de cours d'eau doivent être utilisées : Oui Non (passez à la question suivante)

Type d'infrastructure envisagée	√	Qté	Matériel et dimension	Document requis
Pont temporaire avec hauteur libre d'écoulement (LHE)	<input type="checkbox"/>			—
Ponceau de même largeur que le cours d'eau	<input type="checkbox"/>			—
Ponceau réduisant la largeur d'écoulement du cours d'eau	<input type="checkbox"/>			Plan d'ingénieur (OIQ, OIFQ)
Passage à gué	Non autorisé			
Empilement de billots ou de branches	Non autorisé			

Aux fins d'application des dispositions concernant l'abattage d'arbres, tout écoulement d'eau permanent ou intermittent sera considéré comme un cours d'eau et les dispositions réglementaires s'appliqueront. Une visite d'inspection sera effectuée préalablement à l'émission du certificat afin de valider la présence de cours d'eau.

ÉCHÉANCIER

Date de début des travaux _____ Date de fin des travaux _____

Les travaux doivent débuter dans les 90 jours suivant l'émission du certificat qui sera valide pour une durée de 1 an à compter de sa date d'émission.

ENGAGEMENT DU PROPRIÉTAIRE

Je _____, soussigné(e) déclare que les renseignements ci-haut mentionnés sont exacts et que si le certificat m'est accordé, je me confirmerai aux règlements municipaux et aux lois pouvant s'y rapporter.

Signature (propriétaire ou représentant autorisé)